



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**COMMUNE D'ILLE SUR TET
SEANCE DU 25 JUIN 2026**

Date de convocation :

16/06/2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-cinq juin à dix-huit heure trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain FABRESSE, Maire.

En exercice : 29

Présents : 27

Votants : 29

Étaient présents : Mmes Mrs PÉGOURIÉ Christiane, STORCH Jacques, GILI Valérie, MESA Michaël, HAUTEFAYE France, MONTANOLA Galdric, VILARDELL Jean-Pierre, TECHENE Catherine, **Adjoints**, Mmes Mrs WATTEAU Jean-Luc, MAIZ Marie-Ange, VILANOVA Philippe, SANCHEZ Dominique, BLANCH Michelle, PULI Emmanuelle, LISCIO Olivier, CARDON Didier, LABARTHE Agnès, FRANCH Tristan, BOUSCAIL Anne-Marie, SOTO Yannick, AYMERICH Claude, BOUSSELET Angélique, CROUILLES Gaborit Emilie, MARGALET Alain, PAGÈS Caroline, Xavier BERAGUAS **conseillers municipaux**, et formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : PEREZ Laure (pouvoir à Alain FABRESSE), et LOPEZ Raphaël (pouvoir à AYMERICH Claude)

MONTANOLA Galdric a été désigné comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026/54 : AVENANT AU MARCHÉ DE TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DE LA MAISON DES ŒUVRES EN VUE DE LA CREATION DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS – LOT 1 MAÇONNERIE-GROS ŒUVRE ET LOT 3 CLOISONS-ISOLATION-PLAFONDS.

Le Maire rappelle au conseil municipal la délibération n°2025/36 du 29 avril 2025 qui valide le marché de travaux de restructuration de la maison des œuvres en vue de la création de la maison des associations.

Suite à la dépose de la cloison de doublage du mur ouest du R+1, il est apparu que l'état du mur ne permet pas de réaliser un enduit à la chaux comme il était prévu au marché. Cette modification occasionne une moins-value de 570 € HT en notre faveur sur le lot n°1 Maçonnerie-Gros Œuvre affecté à l'entreprise ABR.

La maîtrise d'œuvre préconise de doubler cette surface (voir plan ci-joint) avec un doublage demi-stil en BA18 sans isolant. Cette modification occasionne une plus-value de 570 € HT en faveur de l'entreprise Da Costa titulaire du lot n°3 Cloisons- Isolations- Plafonds.

Cette modification entraîne un avenant à zéro.

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les avenants détaillés ci-dessus.

DIT que les crédits nécessaires au paiement de ce marché sont inscrits au budget primitif 2026

DONNE pouvoir au Maire pour signer tout document à ce sujet.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Fait à Ille sur Tet, le 25 juin 2026



Le Maire,

Alain FABRESSE